



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**Soixante-dixième session**

Bangkok, 4-8 août 2014 (Phase II)

Point 2 d) de l'ordre du jour

**Examen des questions relatives à l'appareil
subsidaire de la Commission, y compris les
activités des institutions régionales:
environnement et développement****Projet de résolution****Auteur: Indonésie****Coauteurs: Bangladesh, Chine, République islamique d'Iran****Renforcer les efforts en faveur des établissements
humains et du développement urbain durable pour la
région de l'Asie-Pacifique***La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

Rappelant la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains¹, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui a adopté la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains et le Programme pour l'habitat², et le Comité plénier spécial de la session extraordinaire de l'Assemblée générale réunie en 2001 pour examiner et évaluer la mise en œuvre du Programme de l'habitat³,

Réaffirmant l'importance capitale de la décision prise de tenir en 2016 une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)⁴ pour renouveler l'engagement pris en faveur du logement et du développement urbain durable, évaluer les progrès accomplis jusqu'à présent, renforcer l'action pour éliminer la pauvreté, définir et relever les défis émergents et convenir d'un document final ciblé, prospectif et axé sur l'action, préconisant un « nouveau programme pour les villes »⁵,

¹ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat Vancouver, 31 mai-11 juin 1976)* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.76.IV.7 et rectificatif).

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) Istanbul, 3-14 juin 1996* (A/CONF.165/14), chap. I, résolution I, annexes I et II.

³ A/S-25/7/Rev.1.

⁴ A/66/281 et A/66/282.

⁵ Résolutions de l'Assemblée générale 66/207 et 67/216.

Rappelant les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012, et notant que le document final « L'avenir que nous voulons »⁶ appelait la communauté internationale à soutenir l'action entreprise pour promouvoir des villes et des établissements humains durables, action qui s'inscrivait pleinement dans le cadre des engagements pris en faveur du développement durable,

Prenant note du rôle de la CESAP dans les préparatifs régionaux d'Habitat III en application des résolutions 66/207 et 67/216 de l'Assemblée générale, de la résolution 2012/27 du Conseil économique et social sur les établissements humains et de la résolution 24/14 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, et encourageant le recours aux commissions régionales et les sessions ordinaires des conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain et également les réunions intergouvernementales régionales pertinentes d'apporter leur contribution au processus préparatoire d'Habitat III étant entendu que le processus doit être mené de la manière la plus inclusive, la plus efficace et la plus efficace,

Saluant avec gratitude l'offre du Gouvernement indonésien d'accueillir une réunion préparatoire régionale de haut niveau en 2015, s'inscrivant dans un processus intergouvernemental susceptible de contribuer à Habitat III,

Prenant acte de la recommandation du Comité de l'environnement et du développement, contenue dans son rapport sur sa troisième session⁷, visant à ce que le sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, prévu en 2015 par la CESAP dans le cadre de son programme de travail ordinaire, serve de réunion préparatoire régionale pour Habitat III par l'introduction d'un segment intergouvernemental,

Rappelant la résolution 68/239 de l'Assemblée générale par laquelle il a été décidé de proclamer, à compter de 2014, le 31 octobre Journée mondiale des villes, pour promouvoir la coopération entre les pays afin qu'ils tirent parti des possibilités offertes par l'urbanisation et en relèvent les défis, contribuant ainsi au développement urbain durable à travers le monde,

Reconnaissant l'importante contribution de la CESAP dans la promotion de la coopération régionale pour une urbanisation inclusive et durable et la réduction de la pauvreté urbaine dans la région de l'Asie-Pacifique grâce à ses activités normatives et analytiques, en tant qu'instance favorisant les dialogues multipartites et facilitant la coopération Sud-Sud, la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire dans les domaines du logement et de l'urbanisation,

1. *Prie* la Secrétaire exécutive, en collaboration étroite avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et autres organismes et institutions concernés:

a) de continuer d'analyser les conditions et les tendances se rapportant aux établissements humains et au développement urbain durable en Asie et dans le Pacifique dans les trois dimensions du développement durable et de définir des stratégies pour remédier aux difficultés persistantes et émergentes;

⁶ Résolutions de l'Assemblée générale 66/288, annexe.

⁷ E/ESCAP/70/13.

b) en tant que responsable de cette instance régionale, de continuer de faciliter la compréhension et l'action au niveau régional, s'agissant des questions essentielles du logement et du développement urbain durable, en recourant notamment au partage des meilleures pratiques et des enseignements retenus, en organisant des réunions d'experts et des dialogues multipartites régionaux, comme le Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation;

2. *Prie également* la Secrétaire exécutive, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et autres organismes et institutions concernés, d'organiser le sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation consécutivement avec la réunion préparatoire régionale de haut niveau en Indonésie en 2015 pour apporter une contribution de fond aux discussions, et de soutenir le Gouvernement indonésien dans les préparatifs régionaux d'Habitat III, en particulier l'organisation de la réunion préparatoire régionale de haut niveau de 2015 avec la participation des États membres, en tant que processus intergouvernemental, et celle des autres parties prenantes;

3. *Prie en outre* la Secrétaire exécutive de faciliter les contributions de fond, prenant en compte les diverses expériences urbaines et les besoins de la région Asie-Pacifique tout en encourageant une participation large à un niveau élevé de toute la région à Habitat III et à ses processus préparatoires;

4. *Invite* les États membres, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé, ainsi que les autres parties prenantes, selon le cas, à participer activement tant au sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation qu'à la réunion préparatoire régionale de haut niveau qui doit se tenir en Indonésie en 2015;

5. *Prie* la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Commission à sa soixante-douzième session de la mise en œuvre de la présente résolution.